

MAIRIE DE VETHEUIL
PROCES VERBAL SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI NEUF DECEMBRE 2022

LE VENDREDI NEUF DECEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO a été élue secrétaire de séance

PROCURATION : M. David LE GLANIC donne procuration à M. Thierry DUBOIS
M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE
Mme Christine GIBAUD donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation :	09/12/2022	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	02/12/2022	en exercice :	14
		présents :	11
		votants :	14
		Quorum :	8

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Il est procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour du 9 décembre 2023:

- 1-Reversement de la taxe d'aménagement à la CCVVS
 - 2-Décisions modificatives
 - 3-Admission en non-valeur
 - 4- Autorisation de régler l'investissement avant le vote du budget 2023
 - 5-Contrat groupe assurance statutaire 2023-2026
 - 6-Contrat assurances IARD groupement de commande
 - 7-Création du poste agent de maîtrise 35h
 - 8-Création du poste adjoint administratif 35h
 - 9-RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
 - 9-Baux locations 20 rue de l'Eglise
 - 10-Périmètre délimité des abords (PDA)
 - 11-Tarif gîte 2023
 - 12-Avenant SADE travaux extension du réseau
 - 13-Groupement de commande avec la CCVVS pour la maintenance et le contrôle des points incendie
 - 14-SDEVO programme travaux 2023
 - 15-Préemption parcelle D 640
 - 16- Avenant dématérialisation des actes en préfecture
- Questions diverses

1 REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE (CCVVS)

Dans le cadre de la loi de finance 2021-1900 du 30 décembre 2021 une partie de la taxe d'aménagement doit être reversée à la CCVVS au taux de 1 % sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de Vétheuil à hauteur de 1 % à la communauté de communes Vexin Val de Seine sous réserve que ce reversement soit maintenu dans la loi de finances actuellement en débat au Parlement ;
- D'HABILITER Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent.
- D'inscrire les crédits au budget 2023 de la commune

2 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL 2022

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à certaines opérations budgétaires afin de régulariser des écritures comptables qui se décomposent ainsi :

Décision modificative n°3 :

Chapitre D 23 : - 0,54 €

Chapitre R 040 : + 0,54 €

Décision modificative n°4 :

Chapitre D 011 :- 20 979,19 €

Chapitre D 022 : 12 520,81 €

Total : 33 500,00 €

Chapitre D 012 : 33 500,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

3 ADMISSION EN NON VALEUR

La commune de Vétheuil inscrit lors de l'élaboration du budget communal une créance représentant un recouvrement d'astreintes de 47 428,03 € suite à une condamnation par jugement du tribunal judiciaire de Pontoise pour une infraction d'urbanisme.

Madame le Maire propose d'étaler la procédure d'admission en non valeur sur 4 ans.

La somme de 10 000 € sera inscrite au compte 6541 du budget 2023 de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits seront inscrits au budget 2023 de la commune.

4 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR REGLER L'INVESTISSEMENT 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L 2121-29,
- Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,
- Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023,
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement de 2023 sur le budget communal, eau et assainissement, avant le vote du budget 2023, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre- libellé	Crédits ouverts en 2022 (euros)	Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2023
23 immobilisations en cours	469 330,00	117 332,50
21 immobilisations corporelles	550 036,26	137 509,06
Total	1 019 366,26	254 841,56

Budget 2022 commune

Budget 2022 eau et assainissement

Chapitre- libellé	Crédits ouverts en 2022 (euros)	Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2022
23 immobilisations en cours	496 800,00	124 200,00
Total	496 800,00	124 200,00

5 CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE ADHESION PROPOSE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG)

Le contrat groupe assurance statutaire de la commune arrive à échéance au 31/12/2022. Ce contrat garantit la commune des risques financiers liés à l'absentéisme des agents CNRACL et IRCANTEC (congé maladie, accidents de service, invalidité, maternité, prestation décès etc..)

Les frais de gestion du CIG s'élèvent à 0,12% de la masse salariale annuelle. Le CIG a retenu pour ce contrat de 2023/2026 la société SOFAXIS.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir pour les agents CNRACL la formule 1 de 10 jours de franchise fixes par arrêt maladie ordinaire au taux de 6,50 %.

- de retenir pour les agents IRCANTEC la formule 2 de 30 jours cumulés de franchise à 0,95 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et la convention du contrat-groupe auprès du CIG ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

6 CONTRAT ASSURANCE INCENDIE ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD) 2024-2027 RENOUELEMENT PAR GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Centre de Gestion de la Grande Couronne (CIG) propose le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un groupement de commande pour les assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) 2024/2027. Le contrat actuel arrivera à échéance le 31/12/2023.

Il est proposé au conseil municipal de se joindre au groupement de commande organisé par le CIG concernant les assurances IARD.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

7 CREATION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE 35H

Dans le cadre d'une promotion interne et suite à l'inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, Madame le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise territorial 35h hebdomadaires.

Compte tenu des missions et nécessités de service du poste, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'agent de maîtrise territorial à raison de 35h hebdomadaires, catégorie C à partir du 1^{er} janvier 2023. Les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

8 CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 35H

Madame le Maire informe les conseillers, que suite au départ à la retraite d'un agent administratif courant 2023, un poste d'adjoint administratif à raison de 35h hebdomadaires doit être créé à partir du 01/02/2023.

En l'absence du recrutement d'un fonctionnaire ce poste sera ouvert à un contractuel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

9 REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE (RIFSEEP)

Le RIFSEEP a été mis en place pour les agents de la commune par la délibération 2017-28 du 2 juin 2017.

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise n'ayant pas été inscrit dans la liste des bénéficiaires de la délibération, il est nécessaire aujourd'hui de l'ajouter.

Le projet sera soumis à la prochaine séance du Comité Social Territorial en date du 24/01/2023.

10- BAUX LOCATION 20 RUE DE L'EGLISE A VETHEUIL

Madame le Maire informe les conseillers que les discussions engagées avec un médecin pour une éventuelle installation n'ont pas abouti.

Les élus souhaitent que les parties professionnelles et administratives reçoivent ensemble le futur médecin afin que celui-ci puisse se référer à une seule entité.

La cuisine du logement sera aménagée afin de compléter l'installation de cet appartement.

Concernant le loyer de l'appartement, il est proposé la possibilité d'une gratuité sur un certain temps, les charges resteront dues au locataire. Une précédente délibération n°2022-42 fixait le montant des loyers.

Les conseillers acceptent à l'unanimité la possibilité d'une exonération des loyers de l'appartement situé 20 rue de l'Eglise à Vétheuil n'excédant pas douze mois pour un médecin qui travaillerait au cabinet médical en rez-de-chaussée à la même adresse, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le bail de l'appartement ainsi que celui du cabinet médical et tous documents se rapportant à ce dossier.

Le débat s'engage entre les conseillers qui s'interrogent sur les résultats de recherches de médecins pour le cabinet médical, un cabinet de recherches spécialisées sera contacté pour un recrutement.

Un livret de présentation est en cours d'élaboration.

10 PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que suite à la réunion des Personnes Publiques Associées concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vétheuil l'Architecte des Bâtiments de France a proposé d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Eglise Notre-Dame de Vétheuil, dans le but de protéger au mieux le bâti existant autour du monument.

Une partie de l'avenue des Millonets a été ajoutée au cercle des 500 mètres autour de l'église Notre-Dame de Vétheuil, les bords de Seine et les coteaux ont été retirés.

Les conseillers font part de certaines contraintes lors de travaux liées à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et réclament davantage de compréhension dans les dossiers d'installation de panneaux solaires, de s'adapter aussi au réchauffement climatique et aux nouveaux matériaux qui apparaissent sur le marché.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le PDA tel qu'il est présenté :

Vote :

Abstentions : 4 (M. Laurent Dugas, Mme Flore Gambier, Mme Christine Gibaud, Mme Dominique Barbier -Cintrat)

Contre : 0

Pour : 10

11 TARIFS GITE 2023

Les tarifs de location du gîte communal de Vétheuil n'ont pas évolué depuis 2014.

Madame le Maire propose une nouvelle grille tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2023. Les locataires ayant réservé et réglé une période au gîte avant cette délibération ne seront pas impactés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont présentés applicables dès le 1^{er} janvier 2023. (en annexe basse et haute saison)

12 AVENANT SADE TRAVAUX EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE VETHEUIL ET DE VIENNE-EN-ARTHIES – AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE SADE-CGTH

Il est rappelé que les assemblées délibérantes des communes de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies avaient décidé par délibérations en dates des 6 avril et 28 mai 2018 de conclure une convention de groupement de commandes relatif aux travaux d'assainissement projetés initialement par leur schéma directeur d'assainissement respectif.

En 2020, les deux conseils municipaux ont approuvé :

- le programme d'extension du réseau d'assainissement scindé en deux tranches pour chaque commune ;
- le principe d'actualisation des deux schémas directeurs d'assainissement.

La première tranche de travaux concerne :

- sur Vétheuil, la rue du Rocher, la rue du Moulin Neuf, l'avenue Claude Monet (entre la rue Abel Lauvray et la sente du Port), le chemin du bord de Seine, le chemin du Port et la sente du Port ;
- sur Vienne-en-Arthies, la rue du Moulin, la Côte du Pavillon (parties 1 et 2), la rue du Chesnay (parties 1 et 2) et le chemin de la Cavée.

Par délibérations en dates du 31 août et 2 septembre 2021, les conseils municipaux de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies ont :

- Décidé d'attribuer le marché concernant la 1^{ère} tranche de travaux de réseaux d'assainissement à la société SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique, ZI Route de Buchelay, (78710) ROSNY SUR SEINE, pour les montants suivants :
 - DQ1 (Vienne-en-Arthies) : 962 932,50 €
 - DQ2 (Vétheuil) : 155.938,46 €
 - DQ3 (Vétheuil) : 217.534,50 €
 - DQ4 (Vétheuil) : 12.139,50 €
 Soit pour un montant total de 1 348 544,96 € HT
- Décidé d'autoriser Madame le Maire de Vétheuil, en tant que représentant légal du coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché correspondant.

Le déroulement des travaux a engendré des modifications qui se traduisent par des plus-values et des moins-values affectant les devis initiaux :

- DQE 1 : Vienne-en-Arthies
 - La moins-value résulte de l'optimisation du nombre de regards, de l'optimisation sur les canalisations (raccourcissement de têtes de réseaux quand c'était possible), d'un terrassement moins important que prévu initialement et d'un sous-sol plus favorable (peu ou pas d'utilisation de BRH)
 - Moins-value : -130.114,50 € HT
- DQE 2 : Vétheuil (rue du Moulin Neuf, chemin du Rocher)
 - Quantités de travaux moins importantes que prévues
 - Moins-value : -10.935,46 € HT
- DQE 3 : Vétheuil (avenue Claude Monet, chemin du Port, sente du Port et bords de Seine)
 - Des contrôles obligatoires HAP ont été faits avant le lancement de la consultation et n'avaient pas révélé d'enrobés pollués. Mais, dans l'avenue Claude Monet, 177 m³ de déchets de tranchée ont été mis en décharge de classe 1 ;
 - Plus-value : +51.414,10 € HT
 - Quantités de travaux moins importantes que prévues
 - Moins-value : -23 214,50 € HT
- DQE 4 : Vétheuil (rue du Moutier)
 - Il avait été prévu dans le projet initial de mettre en œuvre un plateau ralentisseur rue de l'Orme permettant de détourner les eaux pluviales en provenance du plateau de Villers-en-Arthies et de Chérence par la route des Crêtes mais les services du Conseil Départemental ont demandé de modifier le mode opératoire de gestion des eaux pluviales par la mise en place de caniveaux-grilles et de le raccorder au réseau d'eaux pluviales (réseau existant amianté)
 - Plus-value : +5.301,00 € HT

Il en résulte :

- une moins-value de 125.114,50 € HT pour les travaux exécutés sur la commune de Vienne-en-Arthies
- une plus-value de 22.565,14 € HT pour les travaux exécutés sur la commune de Vétheuil
- une moins-value de 102.549,36 € pour l'ensemble des travaux exécutés sur Vétheuil et Vienne-en-Arthies

En conséquence, il est proposé aux conseillers municipaux :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché conclu avec la société SADE CGTH relatif aux travaux de la 1^{ère} tranche d'extension du réseau d'assainissement sur les communes de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies ;
- D'AUTORISER Madame le Maire de Vétheuil, en tant que représentant légal du coordonnateur du groupement de commande, à signer cet avenant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions, dit que les crédits sont inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement.

13 CCVVS GROUPEMENT DE COMMANDE MAINTENANCE ET CONTROLE DES POINTS INCENDIE

Madame le Maire propose aux conseillers d'adhérer au groupement de commande proposé par la CCVVS pour la maintenance et contrôle des points incendie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande, dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

14 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU VAL D'OISE (SDEVO)/SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRICITE ET RESEAUX DE CABLES DU VEXIN(SIERC) PROGRAMME TRAVAUX 2023

Le SIERC a retenu pour le programme travaux 2023 d'enfouissement des réseaux la partie basse de l'avenue des Millonets à Vétheuil (RD 913).

Une estimation détaillée sera présentée ultérieurement aux conseillers.

15 DROIT DE PREEMPTION PARCELLE D 640

Lors de la séance de conseil municipal en date du 23 septembre 2022, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité, par délibération 2022-56, de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle D 640, 8 avenue des Millonets à Vétheuil.

Pour mémoire il s'agit pour la commune d'acquérir ce terrain dans l'intérêt général, afin d'y aménager un parking et ainsi désengorger le stationnement du secteur. Il est rappelé également que le terrain est, semble-t-il, pollué par la stagnation des véhicules rouillés et hydrocarbures entreposés depuis des années.

Le service du Domaine a rendu le 05/12/2022 son avis sur la valeur vénale de la parcelle estimée à 59 000 €. Le propriétaire sera informé de cette décision.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De faire valoir le droit de préemption communal afin d'acquérir cette parcelle D 640 pour la somme de 59 000 € hors frais de notaire et maintenir son projet de création de places de stationnement.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant Madame Isabelle Lépicier-Caputo à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à ce dossier.
- Les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune

Pour information il ne sera pas donné suite à la proposition de vente de la parcelle D 807.

16 AVENANT TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Suite au groupement de commande avec le CIG pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, la société DEMATIS a été retenue.

Un avenant à la convention existante est donc nécessaire à partir du 1^{er} janvier 2023, le prestataire en place ayant changé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant s'y rapportant et tous documents concernant ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

17 QUESTIONS DIVERSES

17.1 Sécurité Vétheuil

Madame le Maire présente aux conseillers le relevé des différentes interventions de la gendarmerie sur la commune de Vétheuil.

17.2 Délestages électriques

Une réunion devrait se tenir prochainement en préfecture concernant les mesures à mettre en place dans les communes lors des éventuels délestages électriques.

17.3 Direction Régionale Interdépartemental de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) station de traitement des eaux usées

Madame le Maire fait part des courriers reçus de la DRIEAT au sujet de plusieurs demandes sur le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées.

Les services de la DRIEAT ont été satisfaits des réponses apportées. Madame le Maire propose d'associer la DRIEAT et le Conseil Départemental aux futures réunions sur le transfert de compétences eau et assainissement à la CCVVS.

17.4 Bornes Place de l'Eglise

L'Architecte des Bâtiments de France propose à la commune un modèle de bornes en pierre qui pourrait être installé Place de l'Eglise, il sera demandé le coût de ce mobilier.

17.5 Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde actuel sera modifié afin d'y intégrer les feux de forêts.

17.6 Ouverture d'un nouveau commerce

Une rhumerie brunch ouvrira prochainement à Vétheuil.

17.7 Association Eglise Notre-Dame de Vétheuil

Madame Fossé informe qu'un devis a été demandé par l'association pour le nettoyage des portes d'entrées de l'église.

17.8 Honorariat de Madame Dominique Barbier-Cintrat

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Dominique Barbier-Cintrat conseillère municipale a été promue adjointe au Maire honoraire par le Préfet du Val d'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance de conseil à 22h30

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO